

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis no 30/2018 qui traite des problèmes et solutions engendrés par le déplacement des bus sur la route du Simplon, s'est réunie conjointement avec la commission des finances le lundi 18 courant.

Premier point que nous soulevons, le temps à disposition entre la réception des préavis et la remise du rapport est trop courte. Toutefois, nous avons décidé de nous déterminer pour cette séance, mais ceci ne doit pas devenir une habitude.

Dans un premier temps, nous avons entendu le Syndic Christophe Lanz, responsable des finances, qui nous a informé qu'en fonction de retards dus à divers facteurs sur les rentrées financières escomptées « recours et divergences », la Municipalité a choisi de financer les travaux prévus par un emprunt. Les taux d'intérêts étant très favorables actuellement.

Concernant ce volet financier, les modalités prévues par l'exécutif sont analysées par la commission des finances qui se détermine et rapporte en fonction des éléments étudiés.

Concernant la partie technique du préavis qui nous occupe, nous avons entendu Rémy Roulet, Municipal des travaux, qui nous a présenté les particularités des aménagements à construire et à modifier pour permettre aux bus de pouvoir évaluer avec un maximum de sécurité pour les usagers sans trop gêner la circulation.

Pour l'ensemble du projet, nous tenons à remercier nos deux édiles pour la qualité des informations données ainsi que pour la parfaite maîtrise de ce dossier.

Le préavis qui nous occupe est la résultante du déplacement des transports publics et des écoles du centre du village sur la route cantonale.

En 2008 la Municipalité d'alors présentait au conseil communal un préavis qui traitait de la modification des plans fixant la limite des constructions dans certains secteurs de notre commune. La route du Simplon était touchée par cette modification qui a fait une part belle à l'édification de constructions en limite de la chaussée, sans possibilité d'élargissement sur la partie corrigée de ce plan. Il faut dire que lorsque le législatif a entériné ces corrections, nous ne connaissions pas les projets des constructions de TFI Trident SA négociés avec l'exécutif du moment.

Le Préavis déposé par la Municipalité est suffisamment étoffé et donne une multitude de détails que nous n'allons pas reprendre dans notre rapport, mais bien d'apporter quelques compléments que nous avons étudiés.

Dans le but de bien comprendre ce dossier, nous avons effectué une reconnaissance sur place avec le Municipal de manière à ce que la commission puisse effectuer son travail en ayant assimilé l'ensemble des paramètres de ces travaux, et qu'elle donne son avis en ayant bien compris la totalité de la démarche.

Le coût du projet a été établi par le bureau d'ingénieurs Herter et Wiesmann qui va gérer l'étude des soumissions et le suivi des travaux. Il est peut-être possible qu'une entreprise soumissionne en dessous du montant estimé.

Du moment que l'ensemble de ces travaux se situent sur la route cantonale, lors de la mise à l'enquête, la Direction générale de la mobilité se déterminera et fixera ses exigences sur l'ensemble de l'intervention. Elle pourra certainement exiger des modifications.

Le carrefour qui relie la rue de Montjoux à celle du Simplon, en face des bâtiments de la SOCIR, mérite une étude particulière. Un dispositif adéquat et sécurisé doit recevoir le miroir provisoire actuel qui est nécessaire sur le plan sécuritaire.

Le projet qui réglera la circulation dans ce carrefour, doit de toute façon être soumis au Canton qui donnera ses directives.

Le giratoire prévu ne sera pas construit pour le moment en fonction de son coût, et de son impact sur les finances communales.

Concernant le passage à piétons situé au milieu du projet, nous avons pris note que les piliers du passage pour accéder au verger seront soit abaissés ou supprimés pour laisser une visibilité suffisante.

Pour le passage piétons au dessus du giratoire dans la rue des Salines, le projet prévoit un gendarme couché. Après réflexion et en accord avec le Municipal, nous proposons de le supprimer dans cette version. Nous estimons que dans le cadre de l'étude générale des circulations évoquées par Monsieur Roulet, et en fonction des cheminements des écoliers et de la situation géographique du collège des Salines, ce dispositif devrait être construit dans le secteur du passage à piéton en face du Temple. A cet endroit son utilité serait nettement plus efficace en matière de sécurité. Ce dispositif devrait être traité par un nouveau préavis.

En fonction de cette réflexion, la commission émet l'amendement suivant :

La commission vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de retirer du projet le chapitre « Travaux génie civil – gendarme couché » avec son volet financier d'un montant de fr. 32'505.- - + TVA. De ce fait le montant à déduire serait de fr 35'007.- -. L'estimation finale se monterait à fr. 605'280.- -.

En fonction d'un amortissement sur 20 ans, la somme annuelle à provisionner serait d'environ fr. 30'000.- -.

Pour terminer, du moment que la décision de transférer les itinéraires des bus de notre village sur la route du Simplon, nous estimons que les dispositions envisagées et étudiées sont nécessaires, la commission vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu
1. Le préavis no 30/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au réaménagement, construction de trottoirs, création de deux arrêts de bus le long de la route du Simplon.
 2. De lui accorder à cet effet un crédit de fr. 605'280.- -.
 3. De financer ces travaux en recouvrant à l'emprunt au meilleur taux auprès d'un établissement de son choix.
 4. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2019.

Ont signé :


Jean-Claude Guillemain

Florian Ecoffey

André Martin





Elvis Ahmetovic

Sandra Heiniger

